

COMPTE RENDU

de la séance du conseil municipal

du vendredi 1^{er} JUIN 2010

1. MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ACCORD sur l'ARTT

Suite à la création d'un poste de rédacteur à temps complet, le conseil municipal prend acte de l'avenant.

2. MODIFICATION DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal décide d'attribuer à M. le maire la délégation pour les demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département et les partenaires institutionnels afin de faciliter le fonctionnement des services de la mairie.

3. CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU CONSEIL DE FABRIQUE D'EGLISE

Le conseil municipal décide la prise en charge annuelle de la contribution au Conseil de Fabrique d'Eglise.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le conseil municipal approuve les demandes de subventions exceptionnelles à divers associations et organismes pour un montant total de 7 763.- €.

5. APPROBATION DU REGLEMENT DE LA PLATE FORME DES DECHETS VERTS

Le conseil municipal approuve le règlement de la plate forme des déchets verts.

6. REPRISE DE L'ENTREPRISE SAIC VELCOREX CONCORD

Le conseil municipal prend connaissance des dernières informations relatives à la reprise de l'entreprise SAIC VELCOREX CONCORD et donne son accord pour se porter acquéreur – à part égale avec la Communauté de Communes – de plusieurs parcelles.

7. CHASSE St-GEORGES DU MARKSTEIN – INSCRIPTION EN REMPLACEMENT

Le conseil municipal accepte l'inscription de M. Hubert DEGUILLE en remplacement de M. Pierre JACQUINOT.

8. REAMENAGEMENT DU PARC A JEUX – PROGRAMME 2010

Le conseil municipal prend connaissance du réaménagement du parc à jeux rue de la Gare proposé par le Conseil Municipal des Enfants et donne son accord pour l'acquisition de nouveaux jeux.

9. DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le conseil municipal :

- prend acte de l'objectif fixé aux services techniques d'utilisation de 0 % de pesticides d'ici 1 à 2 ans ;
- approuve le remplacement de 4 lampadaires usagés par de nouveaux dont la consommation électrique passe de 150 W à 70 W.

Le maire :
Charles WEHRLÉN